

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

22 JAN. 2026

NOTAIRE INSTRUMENTANT

Greffe

Réserve

M

***26017098***N° d'entreprise : **0401 480 921****Nom**(en entier) : **BYMYCAR WAVRE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Lavoisier 10, 1300 Wavre****Objet de l'acte : Renouvellement du mandat du commissaire**

Il ressort des décisions écrites de l'actionnaire unique prises le 7 novembre 2025 que:

L'actionnaire unique prend connaissance du fait que la décision de renouvellement du mandat du commissaire n'a pas encore été formalisée ni publiée dans les Annexes du Moniteur belge pour des raisons administratives.

Dès lors, l'actionnaire unique confirme et ratifie, dans la mesure du nécessaire, la décision de l'assemblée générale de renouveler le mandat de son commissaire, à savoir, la société KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL, ayant son siège à Luchthaven Brussel Nationaal 1K, 1930 Zaventem, à compter du 23 mai 2023 pour un terme de trois ans. Cette société a désigné Monsieur Axel Jorion, réviseur d'entreprises, pour la représenter et le charge de l'exercice de ce mandat au nom et pour le compte de la société KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice social qui sera clôturé le 31 décembre 2025.

L'actionnaire unique décide de conférer tous pouvoirs à M. Frédéric Verspreewen, Mme Emily Staels, Mme Yulia Yuryeva et tout autre avocat chez Astrea SRL, avec leur bureau situé à Posthofbrug 6, box 1, B-2600 Anvers, agissant chacun seul et avec droit de substitution, afin d'assurer toutes les actions et formalités et de signer tout document en vue d'assurer l'inscription/la modification/la publication des données de la Société, suite aux résolutions prises et couchées dans le présent procès-verbal, à la Banque Carrefour des Entreprises, auprès du registre des personnes morales, au greffe du Tribunal des entreprises, aux services du Moniteur belge, la Banque Nationale et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, ainsi qu'auprès d'un guichet d'entreprise, et, en général, de faire et signer tout ce qui est nécessaire ou utile à cet effet, entre autres en vue du dépôt des résolutions susmentionnées en vue de leur la publication aux Annexes au Moniteur belge (en ce compris la signature des formulaires de publication et d'autres documents).

Mandataire

Emily Staels

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/02/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).